

Sud Ouest

Mardi 19 octobre 2004, p. 12

Démission ou pas

Fabien Pont

JUSTICE. Trois jours après sa mise en examen, le bâtonnier de Bordeaux devrait annoncer aujourd'hui sa décision

C'est en principe aujourd'hui que Me **Bernard Condat** devra faire savoir s'il démissionne ou non de sa fonction de bâtonnier du barreau de Bordeaux. Trois jours après la mise en examen de **Bernard Condat** pour viols sur personnes vulnérables par le doyen des juges d'instruction, Jean-Louis Croizier (lire « Sud Ouest » du 16 octobre), l'ensemble des avocats du barreau témoignait de leur stupeur. Sans se prononcer sur le fond de l'affaire, la plupart d'entre eux dénonçaient une procédure qu'ils jugeaient par trop spectaculaire. « Pour des faits dont la véracité reste à démontrer et remontant pour certains à plus de trois ans, la garde à vue, puis la perquisition à son cabinet, menottes au poignet, paraissent totalement disproportionnées », s'indignait l'un des avocats.

Mais ces mêmes avocats s'interrogeaient sur les capacités de leur bâtonnier à assumer sa charge. « Comment une personne mise en examen dans de telles conditions peut-elle continuer à exercer l'autorité morale nécessaire à l'exercice du bâtonnat ? C'est impossible. On imagine mal aujourd'hui **Bernard Condat** intervenir dans des conflits entre magistrats et membres du barreau, ou bien participer aux manifestations aux côtés du procureur de la République de Bordeaux », ajoutait un autre.

Conseil de **Bernard Condat** avec Me Jean-Pierre Puybaraud, Me Pierre Latournerie a précisé, hier, que **Bernard Condat** prendrait sa décision ce mardi.

Saisine du conseil. **Bernard Condat**, qui a totalement réfuté les accusations des deux femmes, ces ex-clientes qui l'accusent d'avoir profité de leur vulnérabilité pour obtenir des relations sexuelles, devrait également faire l'objet d'une demande d'interdiction professionnelle de la part du juge d'instruction. Les dépositions de ces femmes et leurs déclarations semble-t-il détaillées avaient conduit le parquet à prendre des réquisitions de mandat de dépôt à l'encontre du bâtonnier.

Le magistrat a saisi le conseil de l'ordre (le courrier serait parti hier) afin que celui-ci prononce une sanction disciplinaire. Une demande qui ne devrait toutefois pas trouver un écho favorable. S'appuyant sur l'usage, le conseil devrait surseoir à statuer et attendre la décision pénale. Dans ce cas, c'est une formation disciplinaire présidée par le premier président de la cour d'appel de Bordeaux, François Braud, qui serait amenée à prononcer

une éventuelle suspension professionnelle.

Si **Bernard Condat** démissionnait aujourd'hui, de nouvelles élections devraient avoir lieu pour élire un nouveau bâtonnier.

Illustration(s) :

Bernard Condat.

Il a totalement réfuté les accusations des deux femmes

PHOTO LAURENT THEILLET

Catégorie : Actualités

Sujet(s) uniforme(s) : Cours et administration de la justice

Sujets - Sud Ouest : Justice; JUSTICE; VIOL; PERSONNEL; AUTEUR; AVOCAT; BATONNIER; Zone Sud-Ouest

Lieu(x) géographique(s) - Sud Ouest : Gironde

Taille : Moyen, 307 mots

© 2004 Sud Ouest. Tous droits réservés.

Doc. : news-20041019-SO-0ed2110040094

Publi

[news-20041019-SO-0ed2110040094](#)

Sud Ouest

Mercredi 20 octobre 2004, p. 11

Le bâtonnier démissionne

Bernadette Dubourg

BORDEAUX. Pour mieux assurer sa défense, Me **Bernard Condat** a décidé d'abandonner son mandat le 1er janvier prochain

« En tant que bâtonnier de l'ordre des avocats de Bordeaux, je considère que l'attaque inadmissible dont je fais l'objet touche avant tout le bâtonnier et l'avocat », a déclaré, hier, Me **Bernard Condat**, s'exprimant pour la première fois depuis sa mise en examen, vendredi dernier, pour « viols sur personnes vulnérables », suite aux plaintes de deux anciennes clientes (lire nos précédentes éditions).

Afin de mieux préparer sa défense, mais aussi pour « préserver l'intérêt supérieur de l'Ordre », Me **Bernard Condat** a décidé de démissionner, le 1er janvier prochain, de son mandat de bâtonnier qu'il exerce depuis le 1er janvier dernier et qui aurait dû s'achever le 31 décembre 2005.

En attendant, **Bernard Condat**, qui reste bâtonnier en titre, a choisi de désigner, dès hier, un délégataire, en la personne de son prédécesseur, le bâtonnier Yves Delavallade, auquel il a confié ses « tâches et fonctions », et notamment la charge d'organiser « dans la sérénité » l'élection de son successeur.

Election d'un successeur. Hier après-midi, le conseil de l'ordre s'est réuni pour prendre acte des décisions du bâtonnier, et arrêter les premières décisions. Ainsi, l'élection du successeur devrait avoir lieu dans le courant du mois de janvier, avec mission de finir le mandat du bâtonnier jusqu'au 31 décembre 2005. De ce fait, l'élection du dauphin, qui sera le bâtonnier des années 2006 et 2007, n'est pas remise en cause, et aura bien lieu fin novembre.

Si **Bernard Condat** démissionne de son mandat de bâtonnier, il demeure avocat. Du moins, tant qu'il n'est pas frappé d'une suspension d'exercer, comme l'a demandé le juge d'instruction au conseil de l'ordre. Ce dernier, à l'exception du bâtonnier Pierre Latournerie qui assure la défense de Me **Bernard Condat** aux côtés de Me Jean-Pierre Puybaraud, doit se réunir dans les prochains jours afin de répondre à cette requête.

Le conseil de l'ordre peut refuser de répondre ou bien surseoir à statuer. Dans les deux cas, le parquet général peut faire appel et la décision appartiendra au premier président de la cour d'appel.

La procédure. Revenant d'ailleurs sur la procédure suivie contre le bâtonnier **Bernard**

Condat, même s'il n'a pas été menotté et si le parquet n'a pas requis de mandat de dépôt, les membres du conseil de l'ordre se disent « indignés d'un choix procédural non maîtrisé qui a conduit à la violation de l'obligation au secret et à une médiatisation destructrice de la présomption d'innocence ». A la place d'une garde à vue et d'une présentation au parquet, le bâtonnier aurait pu directement être convoqué chez le juge d'instruction, après l'ouverture d'une information judiciaire.

« Je tiens à rappeler que je conteste formellement les accusations portées à mon encontre », répète le bâtonnier, attentif au choix des mots et déterminé à se défendre, qui s'exprimait, hier, dans son cabinet d'avocat. « J'ai toujours, en tant qu'avocat, exercé ma profession avec conscience, probité et indépendance, respecté le serment et l'individu (...), qualités que mes confrères m'ont reconnues quand ils m'ont choisi pour être le digne représentant de l'Ordre. »

Bernard Condat évoque ainsi discrètement les « nombreux témoignages de soutien » adressés depuis vendredi par des avocats mais aussi des magistrats, notaires, huissiers, clients et amis. Il n'en dit pas plus. Il se garde même d'évoquer le dossier, indiquant simplement qu'il n'en connaît pas le total contenu.

Illustration(s) :

Bernard Condat.

Le bâtonnier démissionnera le 1er janvier 2005
PHOTO ARCHIVES THIERRY DAVID

Catégorie : Actualités

Sujet(s) uniforme(s) : Cours et administration de la justice


Sujets - Sud Ouest : Justice; JUSTICE; PERSONNEL; AUTEUR; DELIT; AVOCAT; VIOL; BATONNIER; DEMISSION

Lieu(x) géographique(s) - Sud Ouest : Gironde

Taille : Moyen, 415 mots

© 2004 Sud Ouest. Tous droits réservés.

Doc. : news-20041020-SO-0ed2210040294

Publi 

news-20041020-SO-0ed2210040294